DÉBUT PAGE 1

# Universal Design Network of Canada

Promouvoir les pratiques exemplaires dans la conception universelle

[www.UniversalDesign.ca](http://www.UniversalDesign.ca)

[www.ConceptionUniverselle.ca](http://www.ConceptionUniverselle.ca)

Le 25 octobre 2018

Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (HUMA)

131, rue Queen, 6e étage

Chambre des communes

Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Canada

Mesdames et Messieurs les membres du Comité,

Je suis ergothérapeute, membre fondateur et représentant de l’*Universal Design Network of Canada*, une organisation apolitique à but non lucratif. Notre mission est simple : promouvoir la conception universelle au Canada au moyen de la recherche, de la sensibilisation et de l’application de pratiques exemplaires et de politiques. Les Nations Unies définissent la conception universelle comme étant « la conception de produits, d’équipements, de programmes et de services qui puissent être utilisés par tous, dans toute la mesure possible, sans nécessiter ni adaptation ni conception spéciale ».

Comme vous le savez fort bien, le projet de loi C-81, qu’on appelle aussi la Loi canadienne sur l’accessibilité, est actuellement soumis à l’examen de votre comité. Tout au long des réunions du Comité HUMA, qui se déroulent ce mois-ci, on continue de souligner certains enjeux communs relatifs à ce projet de loi, comme l’absence d’échéanciers, le problème systémique et complexe de l’accessibilité et l’absence d’une « unité de mesure » pour évaluer les changements. L’*Universal Design Network of Canada* reconnaît ces enjeux, mais nous sommes fermement convaincus qu’un projet de loi qui adhère aux principes de la conception universelle pourrait non seulement régler bon nombre de ces problèmes, mais pourrait également compléter l’intention générale, c’est-à-dire la concrétisation progressive d’un Canada exempt d’obstacles du point de vue des personnes handicapées.

DÉBUT PAGE 2

Nous sommes d’avis que le projet de loi C-81 doit prévoir un engagement visant à soutenir la recherche, la sensibilisation et l’application de pratiques exemplaires et de politiques dans le domaine de la conception universelle. Un tel engagement appuierait également la Convention relative aux droits des personnes handicapées (que le Canada a signée en 2010) au titre de laquelle les États partis doivent « entreprendre ou encourager la recherche et le développement de biens, services, équipements et installations de conception universelle, selon la définition qui en est donnée à l’article 2 de la présente Convention, qui devraient nécessiter le minimum possible d’adaptation et de frais pour répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées, encourager l’offre et l’utilisation de ces biens, services, équipements et installations et encourager l’incorporation de la conception universelle dans le développement des normes et directives ».

La conception universelle est un outil puissant dans la concrétisation d’une société exempte d’obstacles. Nous croyons que le Canada peut aller au-delà des normes minimales prévues aux codes et aux règlements pour créer une société pleinement inclusive au sein de laquelle la conception universelle est prise en compte dès le départ dans tout projet de conception, qu’il s’agisse d’environnement construit, de produits, de services, de technologies de l’information ou de programmes. Songeons au film de 1939, *Le Magicien d’Oz* : si le Canada appliquait les principes de la conception universelle, ce serait comme voir ces personnages passer du noir et blanc aux couleurs vives et chatoyantes du technicolor. S’engager à respecter les principes de la conception universelle profitera à tous les Canadiens, peu importe leur âge, leurs capacités ou leur handicap. J’aimerais conclure le présent mémoire sur une citation de Walter Gropius, fondateur de l’école du Bauhaus : « S’il est vrai que l’esprit peut transformer le corps, il est tout aussi vrai que la structure peut transformer l’esprit [TRADUCTION]. »

Cordialement,

Jason Dalton

Ergothérapeute et membre fondateur de l’*Universal Design Network of Canada*

St. John’s (T.-N.-L.)

DÉBUT PAGE 3

## Annexe

Les principes de la conception universelle (Center for Universal Design, 1997)

1. Utilisation égalitaire

2. Flexibilité d’utilisation

3. Utilisation simple et intuitive

4. Information perceptible

5. Tolérance pour l’erreur

6. Effort physique minimal

7. Dimensions et espace libre pour l’approche et l’utilisation

Les buts de la conception universelle (Steinfeld & Maisel, 2012)

1. Adaptation au corps : s’adapter à des corps de toutes sortes de tailles et ayant différentes capacités.

2. Confort : faire en sorte que les exigences demeurent dans les limites souhaitables des fonctions du corps.

3. Sensibilisation : s’assurer que les renseignements essentiels quant à l’utilisation soient facilement perçus.

4. Compréhension : faire en sorte que les procédés de fonctionnement et d’utilisation soient intuitifs, clairs et précis.

5. Mieux-être : contribuer à la promotion de la santé, à la lutte contre les maladies et à la prévention des blessures.

6. Intégration sociale : traiter tous les groupes dans la dignité et le respect.

7. Personnalisation : donner l’occasion de faire des choix et d’exprimer ses préférences personnelles.

8. Adaptation à la culture : respecter et renforcer les valeurs culturelles et le contexte de l’environnement social de toute conception.

FIN DU FICHIER 1 DE 1.